

C'est avec un immense regret que nous avons appris le décès du professeur et philosophe Michel Bellefleur. Michel a marqué un nombre important d'étudiants devenus aujourd'hui des figures significatives du monde du loisir. Notamment, le témoignage récent de Bizz (Locco locass) lors du dernier Forum québécois du loisir est éloquent. Notre collègue a signé un livre majeur « L'évolution du loisir au Québec, Essai socio-historique » (1997, PUQ). Quiconque veut comprendre et même faire avancer le loisir québécois, doit lire ce livre. Intellectuel de haut niveau, monsieur Bellefleur s'est fréquemment mis à la disposition des organismes de loisir du Québec. Il a ainsi joué un rôle majeur dans la conception et la rédaction de la Politique du loisir adoptée par l'Association québécoise du loisir municipal. À l'invitation de son collègue Gilles Pronovost, « retenons de lui sa grande simplicité, son amabilité, son exigence au plan de l'écriture, sa volonté de rigueur ».

L'Observatoire québécois du loisir croit que le meilleur hommage à rendre à ce pionnier du loisir est de publier un texte inédit tiré de son dernier manuscrit « *Essai sur le langage du loisir* » (2005).

André Thibault

Le loisir, que ce soit dans la langue écrite ou orale, a toujours été et demeure un terme vague, flou, un peu mystérieux, aux frontières difficilement cernables et en constante évolution dans le sens d'un accroissement et d'une diversification constante de ses contenus. Il est aussi, par ailleurs, devenu le terme-souche d'un ensemble complexe de situations humaines comportant un véritable environnement notionnel et conceptuel dont il n'est pas toujours facile de démêler l'écheveau, comme s'il s'agissait d'une intrigue à facettes multiples. Il est souvent abordé d'une façon restrictive par des individus, groupes ou organisations qui voudraient s'en approprier le sens dans le cadre de leurs intérêts particuliers en tous genres. D'autres l'appréhendent dans le contexte de leurs rêves d'idéalité et d'utopie, sans grand égard à ses possibilités et contraintes réelles d'existence. Plusieurs en parlent avec volubilité alors que d'autres le cultivent dans le retrait de leur intimité ou de leur intériorité. La question ici

discutée est : comment en parler correctement? La réponse à cette interrogation peut commencer par un recours



toujours pertinent à son étymologie et aux dérivations que celle-ci a connues.

1- L'ORIGINE DU TERME LOISIR

En français moderne, tout comme pour « leisure » en anglais, le terme loisir sous toutes ses formes grammaticales se relie au verbe latin « licere », signifiant permettre, autoriser, tolérer, donner liberté de..., rendre

possible de... ou loisible de...¹. Il est à noter que le même verbe est à l'origine des qualificatifs « licite et illicite », termes disposant d'une connotation morale ou juridique, lorsqu'employés au participe passé « licitus ». Ce verbe exprimant la permissivité restait d'ordre général dans le sens où il demeurait en lui-même muet sur ce qu'il autorisait concrètement. Ceci a introduit dès son origine, dans le terme « loisir » contemporain, un flou pour ainsi dire congénital qui s'est perpétué. Pour préciser plus exactement le contenu de cette permission, le latin disposait de termes, non plus des verbes, mais des substantifs, tels « otium » pour repos, détente et amusement, « festum » pour fête, « ludus » pour jeu, ainsi qu'une panoplie de verbes correspondant à ces pratiques. Le « licere » latin devait nécessairement être associé à d'autres termes qui lui donnaient une direction ou un sens, ainsi qu'un contenu concret, tangible et observable.

Il est important de noter que cette permissivité n'était pas accessible à tous et à toutes. Elle était un privilège associé à la détention d'un statut social héréditaire, la citoyenneté romaine, lequel sera maintenu et prolongé pour les castes et classes nobiliaires jusqu'à l'avènement des démocraties à citoyenneté générale. Il s'agissait d'une permissivité réservée et lourdement contrôlée par un clivage social drastique qui ne va commencer à s'estomper réellement et très graduellement qu'au cours des deux derniers siècles. Dans ce contexte ancien, le « licere » comportait néanmoins trois connotations signifiantes et complémentaires, à savoir le permis, le possible et le choisi, à condition bien entendu d'être né dans la bonne classe sociale et de ne pas en déchoir.

Par contre, le verbe « licere » connu, avec l'avènement des langues vernaculaires, un glissement de type syntaxique, comme cela est fréquent dans l'histoire des langues. Il devint un verbe à déclinaison restreinte sous forme de « licet » et uniquement employé à des fins de requête d'une autorisation quelconque, par exemple « licet ludere » pour la « permission de

jouer » ou « licet ambulare » pour la permission de marcher. Le terme loisir, tel que nous l'utilisons aujourd'hui est le résultat de la transformation de licet en Loisir, un verbe ancien que l'usage a transformé en substantif, tel que « avoir le loisir de... ». L'origine verbale de loisir est encore manifeste dans l'expression : « Paul passe ses vacances à loisir » ; cette expression comporte les trois connotations notées au paragraphe précédent, lesquelles en viennent à se condenser dans l'idée de liberté. Par ailleurs, en se dotant du suffixe « -ible », le loisir est parvenu aussi à se doter d'un adjectif (loisible) qui est tout à fait conforme à son étymologie comme dans l'expression suivante : « Il n'est pas loisible à Paul de faire le tour du monde actuellement ».

Ainsi donc, le terme Loisir provient d'un verbe ancien qui n'a pas rompu complètement avec son origine, qui s'est transformé en substantif ou nom commun et qui s'est doté d'un adjectif et d'une locution adverbiale découlant de même source. À cela il faut ajouter le terme loisir au singulier qui réfère au terme-souche dont il est fait mention plus tôt et le même mot utilisé au pluriel (loisirs) qui représente la version atomisée de ses formes multiples d'existence concrètes, que le loisir englobe tout de même, sans être en mesure par lui-même de les « nommer » avec précision. Cette incapacité nominative explique en partie une certaine confusion mentale quant à la délimitation exacte des situations de vie qu'il peut fédérer, tout en soulignant le caractère illusoire de toute tentative en ce sens. Il est en quelque sorte condamné à se satisfaire d'une conceptualisation ouverte à l'évolution et au changement, de même qu'à l'innovation perpétuelle, dans ses manifestations concrètes.

Ceci ne va pas sans créer un certain inconfort intellectuel à son endroit. Par exemple, la proposition suivante « Paul vit sa retraite à loisir » ne pose aucun problème. Par contre, une autre proposition, telle que « Paul vit sa retraite en s'adonnant au travail bénévole à loisir », est plus ambiguë, même si elle est sémantiquement juste. Elle pose la question de la frontière entre travail et loisir : Paul agit dans la production de biens ou de services, ce qui est conventionnellement considéré comme un travail, mais son activité demeure un loisir, toujours aussi conventionnellement, vu qu'il la

¹ Chatelain, Émile et Quicherat, L. (1891). *Dictionnaire, français-latin*, Hachette, p. 1026-7.

réalise sans visée de rémunération de type monétaire, mais pour tout autre motif qui lui appartient. En réalité, il n'y a pas là de paradoxe autre que celui lié à une certaine convention langagière qui se bute à vouloir construire une barrière ou une frontière somme toute assez artificielle entre travail et loisir. Il est tout à fait normal, et même sain, pour les personnes dont la subsistance est assurée de vouloir travailler à loisir, sans être reléguées à un strict univers de consommations. Le clivage situationnel hermétique entre travail et loisir peut engendrer des problématiques humaines plutôt aberrantes (retrait de la vie active, marginalisation, mort sociale, etc.)

En fait, le monde du travail aurait tout avantage à s'imprégner davantage des dimensions du « loisible », c'est-à-dire de permissivité, de possibilité et de choix, ce dernier incorporant autant que faire se peut ses composantes de liberté et d'hédonisme. Vouloir établir une césure ferme entre l'univers du travail et celui du loisir n'est jamais ce qu'il y a de plus « raisonnable » comme distinction de raison. Une approche de décloisonnement et de vases communicants est certainement plus réaliste et féconde, en fonction de multiples aspects de la condition humaine, par exemple la santé, l'environnement, le bien-être, le développement individuel et social, la créativité culturelle, et ainsi de suite.

Il n'est pas interdit de penser que le loisir à son meilleur s'inscrit dans un avenir souhaitable du travail. À tout le moins y aurait-il lieu de cesser d'y voir des antinomies factices, pour autant que le travail réalise effectivement ce qui lui est généralement assigné comme objectifs dans la majorité des discours multiples qui en traitent, c'est-à-dire assurer les conditions de subsistance et de prospérité les plus accessibles. C'est alors que le loisir peut prendre la relève dans ce qu'il a de plus spécifique, à savoir de permettre une existence choisie dans plusieurs de ses composantes.

Mais le loisir demeure largement muet sur ces composantes. En lui-même, le terme les concerne toutes sans n'en privilégier aucune. Il se présente comme une médiation virtuelle ou

une matrice potentielle susceptible d'accueillir des structures comportementales en nombre illimité et de les représenter une à une dans l'existence réelle. En tant que mot, le terme loisir remplit donc une fonction de représentation mentale de cette capacité humaine d'élaborer, dans un contexte de permissivité et de possibilité, des comportements discrétionnaires pour lesquels chacun jouit d'une marge relative de liberté de choix. Cette liberté est associée, sauf en cas de grave pathologie, à une manifestation de sa qualité de vie sous quelque forme que ce soit. Comprendre le sens premier du loisir consiste donc à appréhender le processus d'élaboration mentale de cette représentation et d'analyser comment il s'incarne dans chacune de ses manifestations concrètes qu'il prétend regrouper ou englober. Or, dit C. Panaccio :

... « L'acte élémentaire d'appréhension, qu'il soit intuitif ou abstraitif, n'est rien d'autre en dernière analyse qu'un nom, un catégorème mental, toujours susceptible certes de figurer dans des propositions formées par l'esprit mais capable aussi d'être posé seul et détenteur d'une signification naturelle qui l'associe à certains objets de l'univers... »²

La question n'est pas simple car dans le cas du loisir, les objets représentés ne sont pas des objets matériels, mais des actes choisis conformément à une délibération mentale précédant la forme qu'il prendra dans la réalité de l'existence concrète. La valeur significative du terme loisir (au singulier) réside donc dans sa capacité de représenter d'une façon adéquate une structure comportementale unique et identique qui soit préalable à toutes ses façons d'exister, compte tenu de la façon virtuellement illimitée qu'il a de se manifester en des formes innombrables. Il s'agit de l'analyser non pas en rapport avec la diversité de ses formes ou manifestations, mais en tentative de repérage de ce que celles-ci ont en commun dans l'existence humaine; ceci nous amène bien au-delà du terme lui-même, mais sans le perdre de vue, à la recherche de ses connotations fondamentales.

² Panaccio, Claude, (1992), *Les mots, les concepts et les choses*, Bellarmin-Vrin, p. 205.